Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Windhoek Dialogue - Dialogue de Windhoek

UAPDD / UPADD
(Union of African Parties for Democracy and Development)
(Union des parties africains pour la démocratie et le développement)

Déclaration de Berlin (7 mai 2007)

"Le NEPAD et la coopération avec le G8"

Nous, les Membres du Dialogue de Windhoek ;
les membres de l'Union des partis africains pour le développement et la démocratie (UPADD), mandatés par des millions d'Africains pour les représenter et faire écho à leurs opinions politiques, et les membres du groupe PPE-DE au sein du Parlement européen,

ayant foi dans les valeurs et principes suivants :

- ***le respect de la dignité humaine, des droits de l'homme et des libertés,***
- ***la séparation des pouvoirs et l'État de droit,***
- ***la démocratie multipartite et la bonne gouvernance, avec des élections régulières, libres et justes,***
- ***un système politique fondé sur la subsidiarité et l'autonomie locale et régionale,***
- ***la solidarité et la responsabilité,***
- ***une économie de marché qui tienne compte des préoccupations sociales et environnementales,***

- conscients du potentiel et des richesses de l'Afrique sur les plans économique, écologique, politique et culturel,
- reconnaissant que la pauvreté du continent s'explique par l'inaptitude des Etats africains à intégrer suffisamment leur économie dans le commerce international, ainsi que par la mauvaise gouvernance, marquée particulièrement par la corruption, qui affecte la gestion de nombreux pays africains depuis leur accession à l'indépendance,

Rue Wiertz 60 - B-1047 Bruxelles
Internet address: http://www.epp-ed.eu

- convaincus que des réformes politiques et économiques sont nécessaires pour que l'Afrique puisse progresser sur les plans politique, social et économique dans le contexte de la mondialisation,
- saluant dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) le fruit d'une dynamique régionale dont l'Union africaine a fait son programme de développement et qui fonctionne en collaboration étroite avec les communautés économiques régionales (CER), lesquelles jouent le rôle d'agents d'intégration et de développement,
- considérant que le NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) répondent à une vision constructive du développement futur de l'Afrique, dont ils tracent les grandes lignes politiques et économiques,
- nous félicitant de l'adhésion au principe du NEPAD selon lequel la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance sont les conditions sine qua non d'un développement durable,
- conscients que le NEPAD est largement méconnu de la société civile africaine et que, par tant, son appropriation par les populations locales est limitée,
- déplorant que les institutions parlementaires sont insuffisamment associées à la conduite du NEPAD,
- constatant la prise de conscience du manque de cohésion en les structures administratives de l'UA et du NEPAD entrave la mise en œuvre des programmes réalisés au titre de ce dernier,
- constatant la faiblesse des capacités en matière d'élaboration des programmes d'action propres à entraîner l'engagement de politiques fortes au niveau des Etats africains et la mobilisation des conséquentes ressources financières de la part du G8,

Recommandons :

1. les relations entre l'Afrique et la communauté internationale, en particulier les pays du G8, doivent se caractériser par

o **la solidarité**	o **la responsabilité partagée**
o **le partenariat**	o **l'intérêt mutuel;**

2. l'amélioration des conditions politiques, sociales et économiques en Afrique par l'instauration de la bonne

gouvernance, ainsi que des élections régulières, libres et justes;

3. que le NEPAD, comme le MAEP, bénéficie d'un environnement structurel et administratif le plus favorable;

4. l'amélioration des conditions de notoriété et d'appropriation par les africains du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP);

5. la responsabilité du NEPAD et la transparence de ses procédures doivent être assurées non seulement par les gouvernements, mais aussi par la participation des partis politiques, des parlements et de la société civile dans la mise en œuvre du NEPAD en matière de transparence et de responsabilité de la part des gouvernements;

6. le MAEP, étant de nature à améliorer la démocratie, la bonne gouvernance et la responsabilité publique et, en même temps, à renforcer progressivement les capacités propres des institutions africaines, il serait souhaitable de rendre son exercice effectif à intervalles réguliers et de l'assortir de mécanismes d'exécution clairement fixés;

7. l'engagement financier et politique des pays africains et du G8 doit être renforcé pour accomplir les réformes nécessaires dans le cadre du NEPAD et pour pousser un véritable partenariat de réformes entre l'Afrique et les pays du G8;

8. le développement, en Afrique, d'une économie sociale de marché qui soit favorable à:

   - **consolider le secteur privé, en tant que partenaire fondamentale pour le développement d'une croissance durable,**
   - **attirer davantage les investissements directs, nationaux et étrangers,**
   - **promouvoir la responsabilité sociale,**
   - **sauvegarder un environnement durable,**
   - **faciliter les échanges commerciaux parmi les pays africains.**